

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 752

11 octobre 1999

**SOMMAIRE**

Cairbulg Properties (N° 1) S.A., Luxembg	page 36095	Pamasi Holding S.A., Luxembourg	36062
Cermofin S.A., Soparfi, Luxembourg	36085	Partnership in Industry Limited S.A., Luxembg	36063
Chang An, S.à r.l., Steinfort	36088	Pesa S.A., Luxembourg	36063
Com Con Fin S.A., Luxembourg	36089	Plastec International S.A., Luxembourg	36063
Compo-Connect, S.à r.l., Luxembourg	36092	PWN Publishing Group S.A., Luxembourg	36064
Confectionary Investment Cie, S.à r.l., Luxembg	36093	Raffin S.A., Luxembourg	36064
Cyr S.A., Luxembourg	36078	Refinancing & Investments S.A., Luxembourg	36065
Kermadec S.A., Luxembourg	36050	Regent Holdings S.A., Luxembourg	36063, 36064
Kloose GmbH, ADS/Bizerba, S.à r.l., Luxembourg	36050	Rembrandt Tobacco Corporation (Overseas) Limited S.A., Luxembourg	36064
Kypselux S.A., Luxembourg	36050, 36051	(La) Réserve S.A., Luxembourg	36050
Laber S.A., Luxembourg	36051	RGH Holdings S.A., Luxembourg	36065
Langers et Co S.A., Luxembourg	36052, 36054	Riggio Tobacco Corporate of New York Limited S.A., Luxembourg	36065
Latitudes, S.à r.l., Luxembourg	36051	Riddinton S.A., Luxembourg	36065
Leopold Holding S.A., Luxembourg	36051	Rockstone S.A., Luxembourg	36066
Likobrand S.A., Luxembourg	36052	Rothmans of Pall Mall Limited S.A., Luxembourg	36066
Lowlands Holding S.A., Luxembourg	36051	Rothmans of Pall Mall (Overseas) Limited S.A., Luxembourg	36066
Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A., Luxembourg	36055	RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	36066
Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Luxembourg	36055	Saint Michel Finance S.A., Luxembourg	36066
Mainland Corporation S.A., Luxembourg	36056	Santana Invest, S.à r.l.	36065
Melkat S.A., Luxembourg	36055	Scame S.A., Luxembourg	36067
Mercure Participations S.A., Luxembourg	36055	Seatech Europe, S.à r.l., Luxembourg	36074
Metador, S.à r.l., Hesperange	36055	Security Capital European Realty S.A., Luxembourg	36067, 36073
Micavest S.A., Luxembourg	36056	Sefirey Holding S.A., Luxembourg	36074
Microfin Holding S.A., Luxembourg	36057	Sideref, S.à r.l., Luxembourg	36066
Minox Holdings S.A., Luxembourg	36057	SIF International, S.à r.l., Luxembourg	36075
(E.) Muller & Fils, S.à r.l., Lintgen	36057, 36058	Sirec S.A., Luxembourg	36074
Multi-Funds, Sicav, Strassen	36056	Skepsy S.A., Luxembourg	36076
Nationale Nederlanden, Sicav, Strassen	36061	Société de Développement Technique et Industriel S.A., Luxembourg	36077
New Finance S.A., Luxembourg	36057	Société de Financement International S.A., Luxembourg	36074
N.H. Investment S.A.	36058	Société de Gérance et de Participations Financières S.A., Luxembourg	36075
Nordcom S.A., Luxembourg	36059, 36060	Sofigepar Holding S.A., Luxembourg	36078
Norfin Reassurance S.A., Luxembourg	36060	SOFINDUSCO, Société de Financement Industriel et Commercial S.A., Luxembourg	36078
Obegi Group S.A., Luxembourg	36058, 36059	Soverlux S.A., Luxembourg	36073
Odyssey Advanced Financial Solutions S.A., Luxembourg	36060	Stayer International S.A., Luxembourg	36076
Odyssey Asset Management Systems S.A., Luxembourg	36061	Swifin S.A., Luxembourg	36083
Odyssey Group S.A., Luxembourg	36061	Synergy Holding S.A., Luxembourg	36084
Odyssey S.A., Luxembourg	36061	Szenco S.A., Luxembourg	36084
Odyssey Treasury Systems S.A., Luxembourg	36062	Taylor S.A., Luxembourg	36084, 36085
Okebor S.A., Luxembourg	36060	Tecto Luxembourg S.A., Luxembourg	36084
Oldenburgische Landesbank A.G., Niederlassung Luxembourg, Senningerberg	36054	Thalasy Holding S.A., Luxembourg	36084
Orga Pro Consult, S.à r.l., Luxembourg	36061	Tobacco Holding Limited S.A., Luxembourg	36096
Orilux S.A., Luxembourg	36062		
Pacific S.A., Luxembourg	36062		
Pagaso S.A., Luxembourg	36063		

**KERMADEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 32.984.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, les actionnaires, réunis en assemblée générale le 30 avril 1999, ont pris unanimement les décisions suivantes:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social.
  2. Le capital social actuel de LUF 840.000.000,- est converti en EUR 20.823.056,-.
  3. Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:  
«Le capital social est fixé à EUR 20.823.056,-, représenté par 735.292 actions sans désignation de valeur nominale.»
- Luxembourg, le 4 juin 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour KERMADEC S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35801/529/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**KLOOSE G.m.bH. ADS/BIZERBA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 175, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 18.024.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(35803/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LA RESERVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.257.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 1999*

Acceptation de la démission de Monsieur Patrice Hamon-Chaffoteaux, Administrateur. L'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Norbert Schmitz, demeurant à Luxembourg et de Jean Bintner, demeurant à Luxembourg, Administrateurs en remplacement de Patrice Hamon-Chaffoteaux. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée de 2001.

Acceptation de la démission de la société DELOITTE & TOUCHE comme Commissaire aux Comptes, décharge lui est accordée.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric Herremans, demeurant à Luxembourg, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2001.

Le siège social est transféré au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Pour la société  
LA RESERVE S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35807/005/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.282.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
KYPSELUX S.A.  
Signature

(35804/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**KYPSELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.282.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 1999*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance Messieurs Norbert Schmitz, Norbert Werner et Jean Abeil ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société  
KYPSELUX S.A.  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35805/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LABER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 15.239.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 juin 1999*

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

**COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.**

*Signature*

(35808/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LATITUDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 46.534.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 525, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

*Signature.*

(35809/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LOWLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 31.369.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 517, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

**FIDUCIAIRE CONTINENTALE**

*Signature*

(35814/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LEOPOLD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 61.903.

—  
Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
LEOPOLD HOLDING S.A.*

*Signature*

(35812/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LIKOBRAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.271.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

LIKOBRAND S.A.  
Signature  
Un Administrateur

(35813/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**LANGERS ET CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.573.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LANGERS ET CO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.573, constituée suivant acte notarié en date du 6 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 256 du 27 septembre 1988.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant à Aix sur Cloix,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Valérie Perin, employée privée, demeurant à Metz.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Séverine Cordonnier, employée privée, demeurant à Fontoy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura la teneur suivante: «la société a une durée illimitée» au lieu de «la durée en est fixée à trente ans».

2. Augmentation du capital social par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de LUF 16.500.000,-, avec émission de 16.500 actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.500.000,- à LUF 18.000.000,-.

Souscription et libération des actions.

3. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 28.500.000,- ainsi que de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5. Remplacement de l'article 5 des statuts par «le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

6. Ajout après l'article 6 des statuts d'un nouvel article ayant la teneur suivante: «le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi».

7. Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement statutaire.

8. Renumérotation des articles subséquents.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide que la durée de la société sera désormais illimitée et décide de modifier en conséquence la dernière phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«La société a une durée illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (16.500.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) à dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF) par la création et l'émission de seize mille cinq cents (16.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de seize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (16.500.000,- LUF) existant à charge de la Société et au profit de la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. en abrégé SGG, ayant son siège social à Luxembourg.

*Souscription et libération*

Les seize mille cinq cents (16.500) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. en abrégé SGG, prénommée,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Cordonnier, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 juin 1999.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de seize millions cinq cent mille francs luxembourgeois (16.500.000,- LUF) existant à charge de la Société et au profit de SOCIETES GENERAUX DE GESTION en abrégé SGG.

La réalité et la valeur de la créance apportée à la Société en libération de l'augmentation de capital sont attestées dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 16 juin 1999.

Le rapport du réviseur conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contre-partie, c'est-à-dire 16.500 actions de LUF 1.000,- chacune, totalisant LUF 16.500.000,-»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à quarante-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (46.500.000,- LUF), représenté par quarante-six mille cinq cents (46.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

L'assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial.

*Quatrième résolution*

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), représenté par dix-huit mille (18.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé est fixé à quarante-six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (46.500.000,- LUF), représenté par quarante-six mille cinq cents (46.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 juin 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article, se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera

constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'ancien article 8 des statuts relatif au cautionnement statutaire.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

*Huitième résolution*

Suite à la suppression de l'article 8 des statuts, l'assemblée décide de renuméroter les articles subséquents des statuts.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois (260.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Schul, V. Perin, S. Cordonnier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 118S, fol. 13, case 12. – Reçu 165.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

F. Baden.

(35710/200/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**LANGERS ET CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

F. Baden.

(35711/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**OLDENBURGISCHE LANDESBANK A.G., NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 41.851.

**AUSZUG**

Herr Hanno Krampe, wohnhaft in Luxemburg, wurde zum Prokuristen der OLDENBURGISCHE LANDESBANK A.G., Niederlassung Luxemburg ernannt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35846/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.467.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 525, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Signature

(35815/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 57.406.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 525, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Signature

(35816/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**MELKAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.697.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
MELKAT S.A.  
Signature

(35819/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**MERCURE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 16.294.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 517, fol. 89, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(35820/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**METADOR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

*Ausserordentliche Hauptversammlung*

Es wird festgestellt, dass 100% der Anteile durch die Anwesenheit der METADOR LTD hier vertreten sind.

*Einzigter Beschluss*

Abberufung des bisherigen Geschäftsführers.

Neubestimmung eines Geschäftsführers.

Es wird einstimmig beschlossen, zum neuen Geschäftsführer wird bestellt:  
die DALE-Finance Ltd. Dublin vertreten durch Prokura an H. J. Arweiler.

Luxemburg, den 8. März 1999.

METADOR LTD    METADOR, S.à r.l.  
Unterschrift    Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 1999, vol. 520, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35821/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-30, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 58.050.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 9, case 9, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999, annule et remplace le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 519, fol. 53, case 11 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(35817/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**MAINLAND CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-30, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 58.050.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu le 22 juin 1999 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles;

Madame Ute Bräuer;

Madame Rita Goujon;

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur François Lentz;

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997;

- L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles;

Madame Ute Bräuer;

Madame Rita Goujon;

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1998;

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1998.

Pour MAINLAND CORPORATION S.A.  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35818/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**MICAVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 27.093.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 juin 1999*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35822/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**MULTI-FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Signatures.

(35827/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**MICROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 67.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 527, fol. 11, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Bénéfice de l'exercice . . . . .	EUR 84.235,-
- ./.. réserve légale . . . . .	EUR 3.200,-
- ./.. Distribution de dividende . . . . .	EUR 78.000,-
- Report à nouveau . . . . .	EUR 3.035,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Signature  
Un Administrateur

(35823/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**MINOX HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.310.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

MINOX HOLDINGS, Société Anonyme  
Signature  
Un Administrateur

(35824/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**NEW FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 64.838.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour la société  
NEW FINANCE S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

(35829/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**E. MULLER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Lintgen.  
R. C. Luxembourg B 69.034.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit juillet.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Emile Muller, garagiste, demeurant à L-7450 Lintgen, 35, route Principale.
- 2) Monsieur Roland Muller, mécanicien d'autos, demeurant à L-7453 Lintgen, 6 rue des Pommiers.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité E. MULLER & FILS, S.à r.l., avec siège social à Lintgen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.034, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 1999, non encore publié au Mémorial, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Emile Muller déclare céder par les présentes cinquante (50) parts qu'il détient dans la société E. MULLER & FILS, S.à r.l., à Monsieur Roland Muller, ici présent et ce acceptant.

Cette cession de parts est acceptée par le gérant de la société au nom de celle-ci.

Cette cession a eu lieu au prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) par part.

Ce prix de cession est payé à l'instant même par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir d'aujourd'hui et participera aux bénéfices à partir du même jour.

Suite à cette cession, les parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Emile Muller: deux cent cinquante parts	250
2) Monsieur Roland Muller: sept cent cinquante parts	750
Total: mille parts	1.000

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet le remorquage et le dépannage d'automobiles, ainsi que l'exploitation d'une station de services pour véhicules automoteurs. La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Emile Muller de son poste de gérant technique et lui donne décharge de son mandat.

*Quatrième résolution*

Monsieur Roland Muller, prénommé, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée. Il a tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Muller, R. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 118S, fol. 25, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999.

F. Baden.

(35825/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**E. MULLER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Lintgen.

R. C. Luxembourg B 69.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

F. Baden.

(35826/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**N.H. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 68.085.

Un nouveau texte coordonné des statuts, daté du 15 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, volume 525, folio 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour N.H. INVESTMENT S.A.*

*Signature*

(35833/267/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**OBEGI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.092.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBEGI GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Mersch, en date du 31 août 1978, publié au Mémorial C N° 260 du 2 décembre 1978, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 mars 1982, publié au Mémorial C N° 135 du 19 juin 1982.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nadim Melki, directeur de banque, demeurant à Steinsel, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modifier l'article quatorze des statuts, de sorte à fixer la date de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire le 1<sup>er</sup> mardi du mois d'octobre en lieu et place du 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juillet.

Cette modification prendra effet à partir de la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société pour la fixer au 1<sup>er</sup> mardi du mois d'octobre en lieu et place du 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juillet, et ce pour la première fois en l'an 1999.

En conséquence de cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'octobre de chaque année à 10.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Melki, F. Ferron, J. Ney, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1999, vol. 118S, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): W. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

J.-P. Hencks.

(35837/216/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**OBEGI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(35838/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**NORDCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 47.902.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemble générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice comme suit:

- Report (Perte) . . . . .	2.741.234,- LUF
- Distribution de dividendes . . . . .	..... LUF
- Total . . . . .	2.741.234,- LUF

Composition du Conseil d'Administration:

M. Erik M. Nordstrøm, Walferdange, Chairman;

Mme Lis Nordstrøm, Walferdange, Secretary;

M. Erik S. Thomsen, Denmark, Teller.

*Commissaire aux Comptes:*

WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 1999.

Pour la société  
Signature

(35834/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**NORDCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 47.902.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 84, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice comme suit:

- Report (Perte) . . . . .	194.857,- LUF
- Distribution de dividendes . . . . .	..... LUF
- Total . . . . .	194.857,- LUF

*Composition du Conseil d'Administration:*

M. Erik M. Nordstrøm, Walferdange, Chairman;  
Mme Lis Nordstrøm, Walferdange, Secretary;  
M. Erik S. Thomsen, Denmark, Teller.

*Commissaire aux Comptes:*

WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 1999.

Pour la société  
Signature

(35835/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 48.830.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Signature.

(35836/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**ODYSSEY ADVANCED FINANCIAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 55.627.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 de la société ODYSSEY ADVANCED FINANCIAL SOLUTIONS S.A., enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(35841/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**OKEBOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 9.195.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 1999*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle durée de six ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35845/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**ODYSSEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 50.332.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1997 de la société ODYSSEY S.A., enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(35839/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ODYSSEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 50.332.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 de la société ODYSSEY S.A., enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(35840/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.-F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 51.921.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 de la société ODYSSEY ASSET MANAGEMENT SYSTEMS S.A., enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 525, fol. 95, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(35842/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ODYSSEY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 50.331.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 de la société ODYSSEY GROUP S.A., enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(35843/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**NATIONALE NEDERLANDEN, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 1999.

Signatures.

(35828/062/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ORGA PRO CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, plateau du St. Esprit.  
R. C. Luxembourg B 60.397.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Signature.

(35847/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 50.331.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996 de la société ODYSSEY TREASURY SYSTEMS S.A., enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Administrateur

(35844/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ORILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 51.220.

A) Conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires, réunis en assemblée générale le 30 avril 1999, ont pris unanimement les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social.

2. Le capital social actuel de LUF 1.259.028.000,- est converti en EUR 31.210.188,8708.

3. Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 511,1292 et porté à EUR 31.211.000,- par incorporation des bénéfices reporté sans émission d'actions nouvelles.

4. Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 31.211.000,-, représenté par 699.460 actions sans désignation de valeur nominale.»

B) Par décisions unanimes de cette même assemblée générale, la cooptation en date du 17 mars 1999 de MM. Robert Roderich, administrateur de sociétés, Bridel, et Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, Soleuvre, comme nouveaux administrateurs en remplacement de MM. Joseph Winandy et Paul Gengler, démissionnaires a été ratifiée; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001.

Luxembourg, le 4 juin 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour ORILUX S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35848/529/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PACIFIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 2.817.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 517, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE  
Signature

(35849/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PAMASI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 13.134.

**DISSOLUTION**

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1999, volume 118S, folio 29, case 10, que la société PAMASI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrit au R. C. section B sous le numéro 13.134 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédéterminée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999.

Signature.

(35851/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PAGASO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.691.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 517, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

PAGASO S.A.  
Signature  
Un Administrateur

(35850/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.517.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

PARTNERSHIP IN INDUSTRY LIMITED  
Signature  
Un Administrateur

(35852/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 22.208.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1986, acte publié au Mémorial C, n° 51 du 2 mars 1987.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PESA S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature

(35853/529/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PLASTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 55.364.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(35854/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.907.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour REGENT HOLDINGS S.A.  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(35863/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.907.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour REGENT HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(35864/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**REGENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.907.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour REGENT HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(35865/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 58.635.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 525, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(35860/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**RAFFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.792.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliaire

Signatures

(35861/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**REMBRANDT TOBACCO CORPORATION (OVERSEAS) LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.462.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

REMBRANDT TOBACCO CORPORATION

(OVERSEAS) LIMITED

Signature

Un Administrateur

(35866/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**REFINANCING & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 4.728.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jules Hamelius, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1950, acte publié au Mémorial C, n° 58 du 20 juillet 1950, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1978, acte publié au Mémorial C, n° 129 du 19 juin 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 juin 1980, acte publié au Mémorial C, n° 198 du 11 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1985, acte publié au Mémorial C, n° 168 du 13 juin 1985.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *REFINANCING & INVESTMENTS S.A.*  
*KPMG FINANCIAL ENGINEERING*

Signature

(35862/529/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**RGH HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 8.195.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour *RGH HOLDINGS*

*Société Anonyme*

*MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s.*

Signature

(35867/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**RIDDINTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 53.523.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
*RIDDINTON S.A.*  
Signature

(35868/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**RIGGIO TOBACCO CORPORATION OF NEW YORK LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.464.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

*RIGGIO TOBACCO CORPORATION OF  
NEW YORK LIMITED*

Signature

*Un Administrateur*

(35869/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SANTANA INVEST, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Die Gesellschaft SANTANA INVEST, S.à r.l. hat seit dem 1. Juli 1999 keinen Sitz mehr.

J. Arweiler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 525, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35875/999/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ROCKSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 65.977.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 517, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(35870/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ROTHMANS OF PALL MALL (OVERSEAS) LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.624.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

ROTHMANS OF PALL MALL  
(OVERSEAS) LIMITED

Signature

Un Administrateur

(35871/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**ROTHMANS OF PALL MALL LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.465.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

ROTHMANS OF PALL MALL LIMITED

Signature

Un Administrateur

(35872/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SAINT MICHEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 43.156.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SAINT MICHEL FINANCE S.A.

Signature

(35874/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SIDEREF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 38.361.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1999*

- Le nouveau siège social de la société a été fixé au:

113, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SIDEREF, S.à r.l.

G. Goeres

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35884/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 55.778.

*Extract from the Minutes of the Extraordinary General Shareholder's Meeting  
held in Luxembourg on June 22, 1998*

The meeting is called to order at 16.15 by Mr Rémy Sautter acting as chairman.

Mr Jacques Galloy is appointed as secretary and Mr Eric Mauer is appointed as scrutineer.

After deliberations, the meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

1. The mandate of the statutory Auditor ARTHUR ANDERSEN, Société Civile, réviseur d'entreprises, Luxembourg, is hereby revoked.

2. The number of statutory Auditors is fixed at one. The following are appointed as Auditors:

KPMG AUDIT, Société Civile, Réviseur d'Entreprises, Luxembourg, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The term of their appointment shall expire at the next general meeting of shareholders.

There being no further items on the agenda, the meeting is adjourned at 16.25.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35873/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**SCAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 63.937.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour la société

SCAME S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(35876/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.389.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY (the «Company»), a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with fixed share capital within the meaning of Article 72-3 of the amended Law of August 10, 1915, incorporated by a deed of Me Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated November 4th, 1997, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), on December 12th, 1997.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Elizabeth Fritz, accountant, residing in Luxembourg who appointed as secretary Mrs Emer Falvey, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jeannette Vaude-Perrin, maître en droit, residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

III. As all shareholders are registered shareholders, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on June 1st and on June 2nd, 1999, in accordance with the Articles.

IV. Pursuant to the attendance list, 43,518,737 shares out of 54,374,387 shares representing the whole corporate capital are represented, representing more than fifty per cent of the issued capital of the Company.

V. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Article 10. The calculation of the net asset value per share is amended to clarify the Company's accounting policy.
2. Article 13. As amended, this article deletes the prohibition on directors to bind the Company by their sole signature.
3. Article 15. This article is amended to provide that the Company shall be bound to third parties by the sole signature of any director.
4. Article 23. The description of the requirements for a meeting called by shareholders is amended, and changes are made to the notice provisions in order to reflect the maximum flexibility offered by the law. Additionally, the number of days by which the record date may precede the date of any meeting of shareholders is changed from a maximum of fifty (50) days to a maximum of seventy-five (75) days.
5. Article 28. This article grants the Company more flexibility with respect to payment of dividends and in particular allows distributions in kind.
6. In addition the enclosed minor amendments are proposed to be made to Articles 6, 7, 8, 16, 17, 18, 22, 24, 25, 27 and 30 of the Company's Articles of Incorporation in order to clarify and update certain matters.

After deliberation, the general meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves:

- To amend Article 10.I (c) so as to read as follows:

«The securities of real estate companies which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another Regulated Market will be valued on the basis of the probable net realisation value estimated with prudence and in good faith by the board of directors (generally using cost, unless events demonstrate that a lower or higher value is more accurate).».

- To amend the fourth last paragraph of the Article 10.I so as to read as follows:

«For the appraisal of the value of properties and property rights registered in the name of the Company, and in privately-held companies in which the Company holds more than 50% of the outstanding voting stock, the Company shall appoint one or more independent real estate appraisers to value such interests. Any such valuation may be established at year end and used throughout the following year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights which requires a new valuation to be carried out under the same conditions as the annual valuation. The Company may deviate from any such valuation if deemed in the interests of the Company and its shareholders.

- To delete the last paragraph of Article 10.I

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Second resolution*

The meeting resolves:

- To delete the last sentence of the eighth paragraph of Article 13
- To amend the last sentence of the tenth paragraph of Article 13 so as to read as follows:

«Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any director.».

42,068,737 shares voted for and 1,450,000 shares voted against the Resolution.

*Third resolution*

The meeting resolves:

- To amend Article 15 so as to read as follows:

«Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any director or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.».

42,068,737 shares voted for and 1,450,000 shares voted against the Resolution.

*Fourth resolution*

The meeting resolves:

- To amend paragraph (2) of Article 23 so as to read as follows:
- «It may also be called upon the request of shareholders in compliance with applicable law.».

- To amend paragraph (8) of Article 23 so as to read as follows:

«As all Shares are in registered form, notices to shareholders may be mailed by registered mail, in which case no publications will be necessary.».

- To amend paragraph (13) of Article 23 so as to read as follows:

«The board of directors may fix in advance a date, not exceeding seventy-five days, preceding the date of any meeting of shareholders as a record date for the determination of the shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case such shareholders and only such shareholders as shall be shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of shareholders after any such record date fixed as aforesaid.».

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Fifth resolution*

The meeting decides:

- To amend the second paragraph of Article 28 so as to read as follows:

«The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time may declare, or authorize the board of directors to pay, dividends and distributions in respect of such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the board of directors may decide from time to time to pay

interim dividends. The general meeting of shareholders, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus, may distribute stock dividends in lieu of cash dividends, or declare or authorize the board of directors to pay, dividends and distributions in kind».

This resolution has been adopted by unanimous vote.

*Sixth resolution*

The meeting decides to approve the following modifications, alterations or additions to the provisions of the Articles of Incorporation:

- To amend the first paragraph of Article 6 (3) so as to read as follows:

«Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.»

- To amend Article 6 (5) so as to read as follows:

«In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the board of directors may decide that the first named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as the holder of such Share for all purposes, including without limitation entitlement to receive notices from the Company.»

- To amend Article 7 (6) so as to read as follows:

«Where the board of directors determines it to be in the best interests of the shareholders and the Company to issue Shares at a price below the net asset value per Share by way of Rights Offerings: (i) the rights to subscribe for such Shares shall be reserved for existing shareholders on a preferential and rateable basis, (ii) such offering shall be on such terms and conditions as the board of directors determines are fair and reasonable to the existing shareholders and (iii) the board of directors of the Company shall use its reasonable efforts to ensure that any existing shareholders electing not to subscribe for Shares pursuant to the Rights Offering receive value for such rights, at market prices, by a method which the board of directors determines to be appropriate and to be in the best interest of the relevant shareholders.»

- To insert a new Article 7(10) which reads as follows:

«The Company also may offer Shares which have been previously redeemed by it for sale on the same terms (including pricing terms) and subject to the same conditions as the Company is entitled to offer Shares for subscription hereunder.»

- To amend the fifth paragraph of Article 8 so as to read as follows:

«The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed such number of business days from the date fixed for redemption as the board of directors may decide, provided that the Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 11 hereof.»

- To amend the sixth paragraph of Article 8 so as to read as follows:

«To the extent shares redeemed by the Company remain in existence, they shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company and shall be disregarded for purposes of determining net asset value per Share, in each case, for so long as such Shares are held by the Company. If such Shares are reissued by the Company, the consideration received in respect of such Shares shall be no less than the net asset value per Share as determined by the board of directors as of the Valuation Day immediately preceding the date of such reissue, unless such Shares are reissued by way of a Rights Offering (as defined in Article 7 hereof).»

- To amend the first sentence of Article 10.II.6) so as to read as follows:

«All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law, US GAAP and/or International Accounting Standards.»

- To amend the first paragraph of Article 16 so as to read as follows:

«The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.»

- To amend the first sentence of Article 17 so as to read as follows:

«The board of directors of the Company has appointed as advisor SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.A. (the «Advisor»), a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, who shall supply the Company with recommendation and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 18 hereof, in particular for identifying and selecting investment opportunities, advising on their purchase and sale and actively monitoring the progress of the Company's portfolio. The board of directors shall have the right to replace the Advisor or appoint additional advisors.»

- To amend the first paragraph of Article 18 so as to read as follows:

«The board of directors has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Compartment of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as set forth in the Sales Documents issued by the board of directors and in compliance with applicable laws and regulations.»

- To amend the last paragraph of Article 19 so as to read as follows:

«The terms «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Advisor or its affiliates, the Custodian, as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.»

- To delete the last sentence of Article 22

- To amend paragraph (7) of Article 23 so as to read as follows:

«To the extent required by law or as may be determined by the board of directors, the notice of meeting shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the board of directors may decide.»

- To amend the second paragraph of Article 24 so as to read as follows:

«Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority of the shares present or represented and voting.»

- To amend the fourth paragraph of Article 25 so as to read as follows:

«Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the class meeting of shareholders of a Compartment are passed by a simple majority of the shares present or represented and voting.»

- To delete the second sentence of Article 27.

- To amend the first sentence of the second paragraph of Article 30 so as to read as follows:

«Whenever the net assets fall below two thirds of the minimum net assets as prescribed by law, the equivalent in US dollars of EUR 1,240,000.- the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors.»

- To amend the third paragraph of Article 30 so as to read as follows:

«The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the net assets fall below one fourth of the minimum net assets as prescribed by law, the equivalent in US dollars of EUR 1,240,000.-; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.»

This resolution has been adopted by unanimous vote.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing above, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing a wish to sign.

#### **Follows the French translation:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY (la «Société»), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe au sens de l'article 72-3 de la Loi modifiée du 10 août 1915, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Maître Frank Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 12 décembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elizabeth Fritz, comptable, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Emer Falvey, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Jeannette Vaude-Perrin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

III. Tout les actionnaires détenant des actions nominatives, des convocations ont été envoyées à chaque actionnaire par lettre recommandée le 1<sup>er</sup> et 2 juin 1999, conformément aux dispositions des Statuts.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les 54.374.387 actions représentant l'intégralité du capital social, 43.518.737 actions sont représentées, représentant plus de cinquante pour cent du capital émis de la Société.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour:

1. Article 10. Le mode de calcul de la valeur nette d'inventaire est modifié de façon à clarifier la politique de comptabilité de la Société.

2. Article 13. Cet article, tel que modifié, supprime l'interdiction faite aux administrateurs d'engager la Société par leur signature individuelle.

3. Article 15. Cet article est modifié afin de stipuler que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle de l'un des administrateurs.

4. Article 23. L'énumération des conditions requises pour convoquer une assemblée générale à la demande des actionnaires est modifiée et des changements sont portés aux conditions relatives à la convocation afin de refléter au maximum la flexibilité offerte par la loi. De plus, le délai courant entre la date d'enregistrement et la date de toute assemblée est portée de cinquante jours (50) au plus à soixante-quinze (75) jours au plus.

5. Article 28. Cet article donne plus de flexibilité à la Société en ce qui concerne le paiement des dividendes, et permet en particulier des distributions en nature.

6. En outre, il est proposé de procéder à des modifications mineures des articles 6, 7, 8, 16, 17, 18, 22, 24, 25, 27 et 30 des Statuts de la Société, afin de clarifier et de mettre à jour certains points.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes

*Première résolution*

- L'Assemblée décide de modifier l'article 10.I (c) afin de lui donner la teneur suivante:

«Les valeurs mobilières des Sociétés immobilières qui ne sont ni cotées à une Bourse de Valeurs, ni négociées sur un autre Marché Réglementé seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation, estimée avec prudence et bonne foi par le conseil d'administration (en utilisant généralement la méthode du coût à moins que des événements ne démontrent qu'une valeur plus ou moins élevée reflète plus la réalité.»

- L'Assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe à compter de la fin de l'article 10.I afin de lui donner la teneur suivante:

«Pour l'évaluation de la valeur des propriétés et droits de propriété enregistrés au nom de la Société et dans des sociétés en mains privées dans lesquelles la Société détient plus de 50% des actions votantes en circulation, la Société désignera un ou plusieurs experts immobiliers indépendants pour évaluer ces intérêts. Toute pareille évaluation peut être établie à la fin de l'année et être utilisée pendant toute l'année suivante à moins qu'il n'y ait un changement dans la situation économique ou dans les conditions des propriétés ou des droits de propriété, ce qui requiert qu'une nouvelle évaluation soit effectuée dans les mêmes conditions que l'évaluation annuelle. La Société peut s'écarter de toute pareille évaluation dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.»

- L'Assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 10.I.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

*Deuxième résolution*

- L'Assemblée décide de supprimer le huitième paragraphe de l'article 13

- L'Assemblée décide de modifier le dixième paragraphe de l'article 13 afin de lui donner la teneur suivante:

«Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par un administrateur.»

Cette résolution a été adoptée avec 42.068.737 votes pour et 1.450.000 votes contre.

*Troisième résolution*

- L'Assemblée décide de modifier l'article 15 afin de lui donner la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Cette résolution a été adoptée avec 42.068.737 votes pour et 1.450.000 votes contre.

*Quatrième résolution*

-L'Assemblée décide de modifier le paragraphe (2) de l'article 23 afin de lui donner la teneur suivante:

«Elle peut également être convoquée sur demande des actionnaires conformément à la loi applicable.»

- L'Assemblée décide de modifier le paragraphe (8) de l'article 23 afin de lui donner la teneur suivante:

«Comme toutes les Actions sont nominatives, les avis pourront être envoyés aux actionnaires par lettre recommandée, auquel cas aucune publication ne sera nécessaire.

- L'Assemblée décide de modifier le paragraphe (13) de l'article 23 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déterminer à l'avance une date, précédant la date de toute assemblée des actionnaires, sans néanmoins dépasser soixante-quinze jours, comme date d'enregistrement pour la détermination des actionnaires susceptibles d'être convoqués à une telle assemblée et d'y voter, et, dans ce cas, uniquement les actionnaires enregistrés à cette date auront le droit d'être convoqués et de voter à ces assemblées, nonobstant tout transfert d'Actions dans le registre des actionnaires effectué postérieurement à la date d'enregistrement ainsi fixée.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'article 28 afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du solde des bénéfices nets et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à payer des dividendes et des distributions en rapport avec ces montants. Sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise, le conseil d'administration peut décider périodiquement de payer des dividendes intérimaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, grâce à la conversion de bénéfices nets en capital et en paiements excédentaires, distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces ou déclarer, ou autoriser le conseil d'administration à payer, des dividendes et distributions en nature.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver les modifications, changements ou additions suivants aux dispositions statutaires:

- Modification du premier paragraphe de l'article 6(3) afin de lui donner la teneur suivante:

«Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.»

- Modification de l'article 6(5) afin de lui donner la teneur suivante:

«Au cas où une Action est inscrite au nom de deux ou plusieurs personnes, le conseil d'administration pourra décider que la personne inscrite en premier dans le registre sera considérée comme étant le représentant de tous les autres titulaires indivis et aura à tous les égards seule droit à être traitée comme titulaire de cette Action, y compris, sans préjudice d'autres droits, le droit de recevoir des avis de la part de la Société.»

- Modification de l'article 7(6) afin de lui donner la teneur suivante:

«Si le conseil d'administration considère qu'il est de l'intérêt des actionnaires et de la Société d'émettre des Actions à un prix inférieur à la valeur nette d'inventaire par Action par le biais d'une Offre de droits de Souscription: (i) le droit préférentiel de souscrire de telles Actions sera réservé aux actionnaires existants, (ii) l'offre se fera aux termes et conditions que le conseil d'administration juge équitables et raisonnables à l'égard des actionnaires existants et (iii) le conseil d'administration de la Société s'efforcera d'assurer que tout actionnaire existant qui ne désire pas souscrire des Actions en vertu de l'Offre de droits de Souscription reçoive la valeur de ces droits, au prix de marché, selon une méthode que le conseil d'administration juge adéquate et dans l'intérêt des actionnaires concernés.»

- Insertion d'un nouvel article 7(10) ayant la teneur suivante:

«La Société peut également offrir en vente des actions qu'elle a rachetées antérieurement, aux mêmes modalités (y compris les modalités de prix) et aux mêmes conditions que celles auxquelles la Société peut offrir des actions en souscription en vertu des présentes.»

- Modification du cinquième paragraphe de l'article 8 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le prix de rachat par Action sera payable endéans une période à déterminer par le conseil d'administration, sans que ce délai ne puisse excéder un nombre de jours ouvrables à partir de la date fixée par le conseil d'administration pour le rachat, à condition que les certificats d'Actions, s'il y en a, et les documents de cession aient été reçus par la Société, conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous.»

- Modification du sixième paragraphe de l'article 8 afin de lui donner la teneur suivante:

«Dans le cas où les Actions rachetées par la Société continueront à exister, elles ne conféreront aucun droit de vote ni aucun droit de participer aux dividendes déclarés par la Société ou aux distributions payées lors de la liquidation ou de la dissolution de la Société et ces Actions ne seront pas prises en compte pour la détermination de la valeur nette d'inventaire par Action, en tout cas aussi longtemps que ces Actions sont détenues par la Société. Si ces Actions sont vendues par la Société, la contrepartie reçue pour ces Actions ne pourra pas être inférieure à la valeur nette d'inventaire par Action telle que déterminée par le conseil d'administration le Jour d'Evaluation précédant immédiatement la date d'une telle vente sauf en relation avec une Offre de droits de Souscription (telle que définie à l'article 7 des présents Statuts).»

- Modification de la première phrase de l'article 10.II.6) afin de lui donner la teneur suivante:

«Tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, renseignés conformément à la loi luxembourgeoise, aux GAAP des Etats-Unis d'Amérique et aux Règles Comptables Internationales généralement admises.»

- Modification du premier paragraphe de l'article 16 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration et qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.»

- Modification de la première phrase de l'article 17 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration de la Société a désigné en tant que conseil en investissements SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT S.A. (le «Conseil en Investissements»), une société organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qui fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 18 des présents Statuts, en particulier pour l'identification et la sélection d'opportunités d'investissement, pour la conseiller quant à l'achat et la vente de ces investissements et pour contrôler activement les progrès du portefeuille de la Société. Le conseil d'administration peut remplacer le Conseil en Investissements, ou désigner des conseils en investissements supplémentaires.»

- Modification du premier paragraphe de l'article 18 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter par chaque Compartiment de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions prévues par les Documents de Vente établis par le conseil d'administration et conformément aux lois et règlements applicables.»

- Modification du dernier paragraphe de l'article 19 afin de lui donner la teneur suivante:

«Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Conseil en Investissements ou ses filiales, le Dépositaire, ainsi que toute autre personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra périodiquement déterminer à son entière discrétion.»

- Suppression de la dernière phrase de l'article 22

- Modification du paragraphe (7) de l'article 23 afin de lui donner la teneur suivante:

«Dans la mesure requise par la loi ou tel que déterminé par le conseil d'administration, la convocation sera également publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.»

- Modification du second paragraphe de l'article 24 afin de lui donner la teneur suivante:

«Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actions présentes ou représentées et votantes.»

- Modification du quatrième paragraphe de l'article 25 afin de lui donner la teneur suivante:

«Sauf stipulation contraire dans la loi ou les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée d'une classe d'actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et votantes.»

- Suppression de la seconde phrase de l'article 27

- Modification de la première phrase du second paragraphe de l'article 30 afin de lui donner la teneur suivante:

«Lorsque l'actif net tombe en-dessous des deux tiers de l'actif net minimum tel que prescrit par la loi, l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de Euros 1.240.000,-, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale par le conseil d'administration.»

- Modification du troisième paragraphe de l'article 30 afin de lui donner la teneur suivante:

«La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque l'actif net tombe en-dessous du quart de l'actif net minimum tel que prescrit par la loi, l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de Euros 1.240.000,-. Dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des Actions représentées à l'assemblée.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des voix.

Aucun point n'étant plus soumis à l'Assemblée celle-ci est aussitôt close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: E. Fritz, E. Falvey, J. Vaude-Perrin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 1185, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 1999.

F. Baden.

(35878/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

### **SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

F. Baden.

(35879/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

### **SOVERLUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.271.

#### **DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation SOVERLUX S.A., qui a eu lieu en date du 19 juillet 1999 à 11.00 heures, a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 1999.

Pour SOVERLUX S.A.

Société Anonyme (en liquidation)

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 8, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35897/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**SIREC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.656.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Signature.

(35887/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SEATECH EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 58.960.

Le siège social de la société sera transféré au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

J. Louis  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1999, vol. 525, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(35877/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SEFIREY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 11.021.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour SEFIREY HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(35882/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SEFIREY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 11.021.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

Pour SEFIREY HOLDING S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(35883/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 29.459.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35892/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SIF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.000.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Le Domiciliaire  
Signatures*

(35885/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SIF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.000.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Le Domiciliaire  
Signatures*

(35886/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 5.530.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

*Pour la société  
SOCIETE DE GERANCE ET DE  
PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature*

(35893/687/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 5.530.

Constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 26 janvier 1956, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, n° 8 du 11 février 1956; Statuts modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 26 septembre 1990 par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial C, n° 95 du 1<sup>er</sup> mars 1991.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 23 juillet 1999 à Luxembourg, que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'Assemblée décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions. Le capital a été converti de LUF 500.000.000,- en EUR 12.394.676,24 divisé en cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'Assemblée a décidé d'augmenter le capital à concurrence de EUR 105.323,76 afin de porter le capital social à EUR 12.500.000,00 par incorporation de résultats reportés.

- L'Assemblée a décidé de fixer la nouvelle valeur nominale des actions émises à vingt-cinq euros (EUR 25,00).

- A la suite des résolutions qui précèdent, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,00) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.»

Luxembourg, le 23 juillet 1999.

*Pour la société  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 525, fol. 100, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35894/687/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

---

**SKEPSY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 46.231.

Les comptes annuels au 31 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 1999.

SKEPSY S.A.  
Signature

(35888/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**SKEPSY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 46.231.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juillet 1999*

Monsieur Angelo de Bernardi, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
SKEPSY S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35889/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**STAYER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.788.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, représentée par:

- Monsieur Gustave Stoffel, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée STAYER INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.788,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 1993, publié au Mémorial C numéro 181 du 24 avril 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 232 du 10 avril 1998.

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 30 juin 1999.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequels comparants, ès qualités qu'il agissent ont requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à FRF 43.200.000,- (quarante-trois millions deux cent mille francs français), représenté par 432 (quatre cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de FRF 100.000,- (cent mille francs français) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à FRF 70.000.000,- (soixante-dix millions de francs français) et, que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 décembre 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne

dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 30 juin 1999, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de sept millions trois cent mille francs français (FRF 7.300.000,-),

pour le porter de son montant actuel de FRF 43.200.000,- (quarante-trois millions deux cent mille francs français) à cinquante millions cinq cent mille francs français (FRF 50.500.000,-),

par la création de soixante-treize (73) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille francs français (FRF 100.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire,

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

L'actionnaire majoritaire a souscrit à la totalité des 73 (soixante-treize) actions nouvelles et les a libérées par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, qu'il détient contre la société, d'un montant de sept millions trois cent mille francs français (FRF 7.300.000,-),

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, DELOITTE & TOUCHE,

lequel rapport, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, en l'occurrence aux 73 actions nouvelles d'une valeur nominale de FRF 100.000,- chacune.

Ce rapport, après avoir été signé et validé par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à cinquante millions cinq cent mille francs français (FRF 50.500.000,-),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cinquante millions cinq cent mille francs français (FRF 50.500.000,-) représenté par 505 (cinq cent cinq) actions d'une valeur nominale de cent mille francs français (FRF 100.000,-) chacune.

#### *Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 530.000,-.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF 44.893.379,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Stoffel, F. Franzina, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 1999, vol. 118S, fol. 1, case 11. – Reçu 448.935 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999.

J. Delvaux.

(35899/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

### **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 16.561.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1999, vol. 527, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 10 juin 1999*

Les mandats de Messieurs Emile Vogt et René Schlim, Administrateurs et de Monsieur Aloyse Scherer Jr., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(35891/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**SOFIGEPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.022.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 1999, vol. 525, fol. 80, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1999*

*Conseil d'Administration:*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1999 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck;
- Reuter-Bonert Carine, employée privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange;
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 10, rue de Chiny, B-6821 Lacuisine.

*Commissaire aux Comptes:*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 43A, rue de Montmédy, B-6767 Lamorteau pour la durée d'un an.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de FS 2.142,- pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 29 juillet 1999.

F. Mangen  
Administrateur

(35895/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**SOFINDUSCO, SOCIETE DE FINANCEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 28.127.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 19 mai 1988, acte publié au Mémorial C, n° 218 du 12 août 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 novembre 1991, acte publié au Mémorial C, n° 196 du 12 mai 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 81, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOFINDUSCO, SOCIETE DE FINANCEMENT  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
Signature*

(35896/529/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**CYR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the nineteenth of July.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Appeared:

- 1) Mr Henry De Croy, legal advisor, residing in Geneva (Switzerland).
- 2) Mr Emmanuel De Croy, financial advisor, residing in Rathkenny House, Rathkenny, Co. Meath, Ireland.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS

**Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of CYR S.A.

**Art. 2. Registered Office**

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1. The main Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, possibly by payment of an annuity, and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, and all operations, connected directly or indirectly to its purpose, to borrow notably with or without guarantees and in all currencies, by way of issue of bonds which may be convertibles and/or subordinate and to grant to enterprises in which it has taken interests, any assistance, loans, advances or guarantee.

3.2. Furthermore the Corporation can also perform all commercial, industrial, financial, movable or real estate operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration**

The Corporation is formed for an unlimited period.

**Chapter II. - Capital****Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The subscribed corporate capital is set at LUF 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), divided into 5 (five) shares with a par value of LUF 250,000 (two hundred fifty thousand Luxembourg francs) each, fully paid up.

5.2. The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder.

5.3. Each share is entitled to one vote.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital**

6.1. The authorized capital is set at LUF 100,000,000 (one hundred million Luxembourg francs).

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, dated July 19, 1999, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors****Art. 7. Board of Directors**

7.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

7.2. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

8.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

8.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

8.3. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

**Art. 9. General Powers of the Board of Directors**

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

**Art. 10. Delegation of Powers**

10.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

10.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

10.3. The first person to which the daily management will be delegated may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

**Art. 11. Representation of the Corporation**

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by each one of the directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers, or by the day-to-day manager alone, in the limits of such daily management.

**Art. 12. Statutory Auditor**

The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

**Chapter IV.- General Meeting**

**Art. 13. Powers of the General Meeting**

13.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

13.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting**

The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the registered office or at any place specified in the notice convening the meeting, on the second Monday of May at 11.00 a.m.

**Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits**

**Art. 15. Business Year**

The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December.

**Art. 16. Distribution of Profits**

16.1. Subject to the law's restrictions, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

16.2. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Chapter VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17. Dissolution, Liquidation**

The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Chapter VII. - Applicable Law**

**Art. 18. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

*Transitory measure*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at December 31st.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 5 shares as follows:

1. - Mr Henry De Croy, prenamed: four shares . . . . .	4
2. - Mr Emmanuel De Croy, prenamed: one share . . . . .	1
Total: five shares . . . . .	5

All these shares have been fully paid in, so that the sum of LUF 1,250,000 is forthwith at the free disposal of the Corporation CYR S.A., as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 250,000 Luxembourg francs.

*First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. - The Corporation's address is fixed at L-2418, 5, rue de la Reine, Luxembourg.
2. - The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2005:
  - a) Mrs Maria Pia De Fusco-Arizzi, advisor, residing in Founex (Switzerland).
  - b) Mrs Christine Mutton-Broillet, accountant, residing in Coppet (Switzerland).
  - c) Mrs Béatrix Gomes-Beck, assistant manager, residing in Gland (Switzerland).
3. - The following has been appointed as statutory auditor for the same period: JAWER (IRELAND) LTD, Rathkenny House, Rathkenny, Co. Meath, Ireland.

4. - The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Corporation to one or more of its directors.

5. - According to the right given by article 10.3., the meeting appoints as first day-to-day business manager of the Corporation Mrs Maria Pia De Fusco-Arizzi, prenamed, which will be able to bound the Corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Henry De Croy, conseiller juridique, demeurant à Genève (Suisse).

2) M. Emmanuel De Croy, conseiller financier, demeurant à Rathkenny House, Rathkenny, Co. Meath, Ireland.

Tous deux sont ici représentés respectivement par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, et, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination CYR S.A.

##### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

##### **Art. 3. Objet**

3.1. La société a pour objet principal la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.2. En outre, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

##### **Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II. - Capital**

##### **Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 5 (cinq) actions d'une valeur nominale de LUF 250.000,- (deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3. Chaque action donne droit à un vote.

##### **Art. 6. Modification du capital social**

6.1. Le capital autorisé est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois).

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 19 juillet 1999, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 7. Conseil d'administration**

7.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

#### **Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 10. Délégation de pouvoirs**

10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par chacun de ses administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs ou par l'administrateur-délégué seul, dans le cadre de la gestion journalière.

#### **Art. 12. Commissaire aux comptes**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale**

13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

#### **Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le second lundi de mai à 11.00 heures.

### **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 15. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

#### **Art. 16. Répartition des bénéfices**

16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

### **Titre VII. - Disposition générale**

#### **Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 5 actions comme suit:

1. - M. Henry De Croy, prénommé, quatre actions . . . . .	4
2. - M. Emmanuel De Croy, prénommé, une action . . . . .	1
Total: cinq actions . . . . .	5

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société CYR S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à LUF 250.000, -

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. - L'adresse de la société est fixée à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, Grand-Duché de Luxembourg.
2. - Sont appelées aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2005:
  - a) Madame Maria Pia De Fusco-Arizzi, conseillère fiscale, demeurant à Founex (Suisse).
  - b) Madame Christine Mutton-Broillet, comptable, demeurant à Coppet (Suisse).
  - c) Madame Béatrix Gomes-Keck, assistante de direction, demeurant à Gland (Suisse).
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:  
JAWER (IRELAND) LTD, Rathkenny House, Rathkenny, Co. Meath, Ireland.
4. - L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
5. - Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10.3. des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Maria Pia De Fusco-Arizzi, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Seckler

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 118S, fol. 45, case 10 – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

J. Elvinger.

(35953/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

#### SWIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 60.760.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les actionnaires, réunis en assemblée générale le 30 avril 1999, ont pris unanimement les décisions suivantes:

1. L'euro est adopté comme monnaie d'expression du capital social.
2. Le capital social actuel de LUF 1.000.000.000,- est converti en EUR 24.789.352,4773.
3. La valeur nominale des 100.000 actions existantes est supprimée.
4. Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 647,5227 et porté à EUR 24.790.000,- par incorporation de bénéfices reportés sans émission d'actions nouvelles.
5. Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:  
«Le capital social est fixé à EUR 24.790.000,-, représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 4 juin 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour SWIFIN S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35903/529/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.



**TAYLOR S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.232.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1999*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Norbert Schmitz, Jean Bintner et Laurent Grosman ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société TAYLOR S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 517, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35908/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

**CERMOFIN S.A., Société Anonyme (Soparfi).**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1. - Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Bertrange.
2. - Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Sandweiler.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée CERMOFIN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification de statuts.

### Titre II. - Capital social, Actions

**Art. 5.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts datés du 19 juillet 1999 au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices

nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le Conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

**Art. 7.** La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

### **Titre III. - Administration, Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non. Les sociétés peuvent faire partie du Conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils ne pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration désignera un Président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

**Art. 10.** En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qu'il remplace.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, à un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

**Art. 12.** Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent la société. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société; faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations; recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie; accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit hypothèque, actions résolutoires et droits réels en général; accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, toutes transcriptions, saisies, oppositions ou tous autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tous compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

**Art. 14.** La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

#### **Titre IV. - Assemblées générales**

**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le troisième jeudi de juillet à 10.30 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

**Art. 17.** Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocations préalables.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

**Art. 18.** L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au commissaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### **Titre V. - Année sociale**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

**Art. 20.** L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

**Art. 21.** L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

#### **Titre VI. - Généralités**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, sera d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice toutefois commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le 31 décembre. La première assemblée générale ordinaire se réunira en 2000 pour délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts étant ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. - Claude Schmitz: deux cents actions	200
2. - Edmond Ries: cent cinquante actions	150
Total: trois cent cinquante actions	350

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

*Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée nomme comme administrateurs pour la durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005:

- 1.- Monsieur Edmond Ries, Expert-Comptable, demeurant à Bertrange.
- 2.- Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Sandweiler.
- 3.- Monsieur Marc Lamesch, Expert-Comptable, demeurant à Schuttrange.

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes pour la durée de 6 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005:

La société en commandite simple MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., ayant son siège à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, C. Schmitz, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1999, vol. 118S, fol. 46, case 2. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1999.

J. Elvinger.

(35947/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

**CHANG AN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1. - Monsieur Guo Qin Zhan, cuisinier, demeurant à L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.
2. - Madame Cuilian Zhu, sans état particulier, demeurant à L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CHANG AN, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Steinfort.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et boissons non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant

qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil-neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. - Monsieur Guo Qin Zhan, prénommé: quatre cents parts sociales	400
2. - Madame Cuilian Zhu, prénommée: cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales:	500

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. - Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Guo Qin Zhan, cuisinier, demeurant à Hesperange.
3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique, Monsieur Guo Qin Zhan, prénommé.
5. - L'adresse du siège social est fixée à L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Q. Zhan, C. Zhu, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1999, vol. 843, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 29 juillet 1999.

R. Schuman.

(35948/237/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

### **COM CON FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1. - La société de droit panaméen GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à East 53rd street, Swiss Bank Building, Panama City, République du Panama, ici représentée par Monsieur Claude Faber, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à Mamer, en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration en assemblée générale extraordinaire de ladite société à Panama City, en date du 23 janvier 1998, dont le procès-verbal, après avoir été dûment signé ne varietur est resté annexé à un acte de dépôt reçu par le notaire soussigné, le 3 février 1998.

2. - La société de droit panaméen INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à East 53rd street, Swiss Bank Building, Panama City, République du Panama, ici représentée par Monsieur Claude Faber, Licencié en Sciences Economiques, demeurant Mamer, en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration en assemblée générale extraordinaire de ladite société à Panama City, en date du 23 janvier 1998,

dont le procès-verbal, après avoir été dûment signé ne varietur est resté annexé à un acte de dépôt reçu par le notaire soussigné le 3 février 1998.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de COM CON FIN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding ainsi que de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions au porteur d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

### **Titre II. - Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de son administrateur-délégué soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration ou les actionnaires auront le pouvoir de nommer un administrateur-délégué.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statuaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce pourront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre de l'an mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., préqualifiée . . . . .	750
2. - INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., préqualifiée . . . . .	750
Total: . . . . .	1.500

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux cent mille francs (LUF 200.000,-).

*Réunion en Assemblée Générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

a. - Monsieur Claude Faber, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à Mamer.

b. - Monsieur Luc Pletschette, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Bergem.

c. - Mademoiselle Agnès Muleur, Maître en Sciences Economiques et de Gestion, demeurant à Esch-sur-Alzette.

2. - Est nommé administrateur-délégué pour une durée de six ans:

Monsieur Claude Faber, préqualifié.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme REVILUX S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste. Croix.

4. - L'adresse du siège social est fixée à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 1999, vol. 843, fol. 39, case 8. – Reçu 60.510 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 29 juillet 1999.

R. Schuman.

(35949/237/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

**COMPO-CONNECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 103, allée Léopold Goebel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

La société anonyme holding de droit luxembourgeois COM CON FIN S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude Faber, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à Mamer.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de COMPO-CONNECT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, le négoce de tous composants électroniques ou matériel similaire ou annexes à ceux-ci, tel que matériel informatique, bureautique, audiovisuel, de communications, prestations y associées.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s). L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 10.45 heures, au siège social à Luxembourg, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par la société COM CON FIN S.A.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à cent cinq mille Francs Luxembourgeois (LUF 105.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un.
2. - Est nommé gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances, Monsieur Alain R. Fallini, gérant de sociétés, demeurant à Bruxelles, Belgique, avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle.
- 3.- L'adresse du siège social est fixée à L-1635 Luxembourg, 103, allée Léopold Goebel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 1999, vol. 843, fol. 42, case 7. – Reçu 6.051francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 29 juillet 1999.

R. Schuman.

(35950/237/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

### **CONFECTIONARY INVESTMENT CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) STICHTING-ADMINISTRATIEKANTOOR VERHELST, société ayant son siège social à Amsterdam, ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, en vertu d'une procuration sous seing privé;
- 2) FIDALUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par un de ses administrateurs, Monsieur Christophe Blondeau, susmentionné, habilité à engager la société par sa seule signature.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières. La société peut accepter tout poste de management ainsi que donner des avis.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de CONFECTIONARY INVESTMENT Cie, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent soixante mille euros (760.000,- EUR), représenté par sept cent soixante (760) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée au moins par deux gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société par leur signature conjointe à deux sauf dans des cas spécifiques (délégation écrite de pouvoirs de l'un à l'autre).

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre de l'an deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les sept cent soixante (760) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) STICHTING-ADMINISTRATIEKANTOOR VERHELST prénommée, sept cent cinquante-neuf parts sociales	759
2) FIDALUX S.A., prénommée, une part sociale	1
Total: sept cent soixante parts sociales	760

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent soixante mille euros (760.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rodnay Haigh, employé, demeurant à Mamer.
- Monsieur Nour Eddin Nijar, administrateur de sociétés, demeurant à L-6974 Nocher, am Stellpad 54.
- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société par leur signature conjointe à deux sauf dans des cas spécifiques (délégation de pouvoirs de l'un à l'autre)

2. Le siège social est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille francs luxembourgeois (390.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 118S, fol. 14, case 5. – Reçu 306.583 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 1999.

F. Baden.

(35951/200/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

**CAIRNBULG PROPERITES (N°1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) HERALD CENTURY CONSOLIDATED S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, représentée par Monsieur Jean Tressel, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel.

2) CAIRNBULG HOLDINGS S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, représentée par Monsieur Jean Tressel, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel.

3) SOFAPI-LUX S.A., avec siège à L-4735 Pétange, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean Tressel, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAIRNBULG PROPERTIES (N°1) S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières, ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de la favoriser.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) de francs, divisé en cent actions de douze mille cinq cents (12.500,-) francs chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) HERALD CENTURY CONSOLIDATED S.A. . . . . .	1 action
2) CAIRNBULG HOLDINGS S.A. . . . . .	49 actions
3) SOFAPI-LUX S.A. . . . . .	50 actions
Total: cent actions . . . . .	100 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de deux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peuvent déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2000.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent cinquante mille francs (150.000,- francs).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Mark Nicolson, demeurant à Cairnbulg Castle, Fraserburgh, Aberdeenshire AB43 8TN.

b) Monsieur Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel.

c) Monsieur John Jones, administrateur de sociétés, demeurant à UK Hove BN 3 2WF, N° Courteney Lodge.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Tressel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1999, vol. 852, fol. 15, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 1999.

G. d'Huart.

(35946/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 1999.

#### **TOBACCO HOLDING LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 6.460.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1999, vol. 527, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1999

TOBACCO HOLDING LIMITED S.A.

Signature

*Un Administrateur*

(35913/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1999.